

POUR LA CRÉATION OU LA MISE À JOUR DES GROUPES PORTEURS¹

1. RÔLE

- 1.1 Globalement, chaque groupe porteur aura à veiller à ce que soit mise en œuvre, dans et par tous les milieux, la vision commune sous-jacente au document d'orientation pour la mission d'évangélisation auprès des enfants de 0 à 12 ans et de leurs parents, adoptée en rencontre diocésaine le 19 mai 2010.

Rappel : cette vision commune repose sur l'établissement d'un CONTINUUM de propositions, ainsi que sur l'ORGANICITÉ des éléments de ce continuum, des contenus de la foi qui y sont abordés, et de la foi qui se développe en chaque personne.

- 1.2 Spécifiquement, chaque groupe porteur visera à :
- permettre aux milieux de s'entraider dans l'établissement du continuum de propositions promu par l'énoncé d'orientation;
 - garder présente et active dans chaque milieu, en référence aux critères et autres éléments du document d'orientation, la préoccupation d'une évangélisation de qualité auprès des enfants et de leurs parents;
 - recueillir les besoins des milieux (d'outils, de formation, de ressourcement, de collaboration, etc.) et chercher comment y répondre;
 - contribuer à l'avancement de la réflexion diocésaine;
 - faire circuler l'information (avancement de la réflexion, émergence de nouveaux projets, parutions, échos des autres zones, des autres diocèses, de l'OCQ, de l'AÉCQ, du Service d'aide aux catéchètes, etc.);
 - établir et nourrir des liens entre ses membres, et aussi entre les groupes porteurs, par le partage des expériences, des désirs, des difficultés, des succès; par le partage aussi de la Parole de Dieu et par la prière.

2. COMPOSITION

- 2.1 Une personne par paroisse ou par unité pastorale, selon le cas, déléguée² par l'équipe pastorale, qui assure le lien entre son milieu et le groupe porteur en regard de ce qui se fait déjà ou de ce qui est à envisager pour les 0-12 ans et leurs parents.
- 2.2 Une personne de l'équipe des Services diocésains (qui convoquera et animera le groupe porteur).
- 2.3 La personne animatrice de zone, si elle le désire et le juge opportun.
- 2.4 Des personnes à inviter pour une ou quelques rencontres, selon les sujets à l'ordre du jour.

3. MOYENS

- 3.1 Trois à quatre rencontres par année (ou plus, selon les besoins).
- 3.2 Une rencontre annuelle commune à tous les groupes porteurs.

i.e. désignation par chaque milieu de la personne qui le représentera au groupe porteur de sa zone.

4. ÉCHÉANCE POUR LA CRÉATION OU LA MISE À JOUR DE CHAQUE GROUPE PORTEUR

- 4.1 **Au plus tard en août 2010** (de façon à ce que le travail en groupe porteur puisse démarrer dès que possible).
- 4.2 Chaque équipe pastorale communiquera à la personne animatrice de sa zone le nom de la personne qui aura été déléguée.

¹ Un groupe porteur par zone ou par regroupement de zones.

² Une personne agente de pastorale ou autre responsable de la formation à la vie chrétienne auprès des 0-12 ans. Ce peut être la personne qui était jusqu'ici membre du groupe porteur ou noyau pour le projet éveil-initiation des 8-12 ans de votre zone, ou une nouvelle personne.